

## DOSSIERS FERMÉS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

### Conseil du 14 mars 2011

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Anick Druelle	<p><b>Madame Anick Druelle ; conseil d'arrondissement du 14 mars 2011 :</b></p> <p>1) La requérante fait état de ses préoccupations au sujet du traitement que le fournisseur de service de fourrière réserve aux animaux recueillis. Elle s'interroge sur le respect des conditions prévues au cahier des charges et demande si l'arrondissement prévoit trouver un autre fournisseur et dépose une pétition de 2700 signataires à l'attention du conseil.</p>	<p>F.W. Croteau</p> <p>M-A. Gadoury</p>	<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, SE DIT INTERPELLÉ PAR LA SITUATION ET AJOUTE QU'IL RESTE UN AN POUR TROUVER UNE SOLUTION. IL EN PROFITE POUR MENTIONNER QUE LA PATROUILLE CANINE DE L'ARRONDISSEMENT SERA OPÉRATIONNELLE SOUS PEU.</p> <p>LE CONSEILLER D'ÉTIENNE-DESMARTEAU, M. MARC-ANDRÉ GADOURY, DÉCLARE QU'IL VEILLERA À CE QU'UNE SOLUTION ACCEPTABLE SOIT TROUVÉE AVANT LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT.</p>
M. Paul Marchand	<p><b>Monsieur Paul Marchand ; conseil d'arrondissement du 14 mars 2011 :</b></p> <p>M. Marchand effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) Le citoyen propose au conseil d'appuyer l'organisation d'un carnaval visant à mieux faire connaître l'arrondissement.</p> <p>2) M. Marchand dit constater un affaissement de la chaussée à l'intersection des rues Papineau et Beaubien. Il considère que cette situation met en péril la sécurité des passants.</p>	<p>F.W. Croteau</p> <p>J. Savard</p>	<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS, DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU PREND ACTE DES PROPOS DU CITOYEN.</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, PREND NOTE DE LA SITUATION RAPPORTÉE PAR LE CITOYEN.</p>

<p>Mme Hélène Painchaud</p>	<p><b>Madame Hélène Painchaud ; conseil d'arrondissement du 14 mars 2011 :</b></p> <p>1) Mme Painchaud s'interroge sur la décision d'aménager un parc sur un lot contaminé de 400 m<sup>2</sup> sur le site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine, compte tenu des coûts liés à la décontamination et d'autres options possibles quant à l'emplacement du futur parc. La requérante exprime aussi sa préoccupation quant au respect des exigences de mise en valeur du bâtiment par le contracteur.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>J. Savard</p>	<p>► <b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, INFORME LA REQUÉRANTE QUE LE SECTEUR EST DÉJÀ MIEUX POURVU EN PARCS QUE , CE QUI DÉMONTRE QUE L'ARRONDISSEMENT EST À L'ÉCOUTE DES RÉSIDENTS.</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, AJOUTE QUE LE SITE SERA AMÉNAGÉ EN TENANT COMPTE DES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES CITOYENS.</p>
<p>M. Bruno Montpetit</p>	<p><b>Monsieur Bruno Montpetit conseil d'arrondissement du 14 mars 2011 :</b></p> <p>M. Montpetit soumet trois interventions au soin des membres :</p> <p>1) Faisant suite à un grave incendie survenu récemment sur la rue Dandurand, M. Montpetit demande d'abord si l'arrondissement prévoit obliger les entrepreneurs à recourir aux services de gardiens de chantier.</p> <p>2) Le requérant demande s'il est normal que l'entrepreneur puisse poursuivre les travaux à peine deux ou trois jours suite au sinistre.</p> <p>3) Monsieur Montpetit demande enfin si le chantier peut être visité ou inspecté pour s'assurer qu'il est sécuritaire.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>Y. Monty</p> <p>Y. Monty</p>	<p>► <b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, INDIQUE QU'IL FAUDRAIT ÉTUDIER LA POSSIBILITÉ JURIDIQUE D'UNE TELLE MESURE.</p> <p>LE CHEF DE LA DIVISION DES PERMIS, M. YVES MONTY, INDIQUE QUE LE PERMIS DE CONSTRUCTION EST TOUJOURS VALIDE ET QUE L'ENTREPRENEUR A OBTENU L'AUTORISATION DE LA POLICE POUR REPRENDRE LES TRAVAUX.</p> <p>LE CHEF DE LA DIVISION DES PERMIS, M. YVES MONTY, PRÉCISE QUE L'ARRONDISSEMENT PEUT INSPECTER LE CHANTIER POUR S'ASSURER QU'IL RESPECTE LES CRITÈRES D'URBANISME. QUANT AU RESPECT DES NORMES DE SÉCURITÉ, IL APPARTIENT À LA CSST ET AU SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES DE MONTRÉAL DE PROCÉDER AUX VÉRIFICATIONS APPROPRIÉES.</p>

M. Noël Deslauriers	<p><b>Monsieur Noël Deslauriers ; conseil d'arrondissement du 14 mars 2011 :</b></p> <p>M. Deslauriers fait la lecture de six énoncés qu'il souhaite voir devenir la base d'une politique en matière de logement social. Il invite les membres du conseil d'arrondissement à travailler pour l'adoption d'une telle politique.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>É. Ayotte</p>	<p>► <b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, INDIQUE AU CITOYEN QU'IL NE PREND PAS D'ENGAGEMENT EN CE SENS, MAIS L'ASSURE QU'UN SUIVI SERA FAIT.</p> <p>LA CONSEILLÈRE DU DISTRICT DE MARIE-VICTORIN, MME ÉLAINE AYOTTE, CITE LES HABITATIONS COMMUNAUTAIRES LOGGIA COMME EXEMPLE DE CE QUI PEUT SE FAIRE. ELLE AJOUTE QU'IL FAUT IMPLIQUER BEAUCOUP D'INTERVENANTS ET QUE CE TYPE DE PROJET EXIGE DE LA PATIENCE.</p>
M. Frédérick Giroux	<p><b>Monsieur Frédérick Giroux ; conseil d'arrondissement du 14 mars 2011 :</b></p> <p>M. Giroux demande si le secteur Des Carrières avait été pris en compte dans le plan local de verdissement. Il demande également si un plan local de circulation est prévu pour ce secteur.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>J. Savard</p>	<p>► <b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, EXPLIQUE QUE LE MANQUE D'ESPACE POSE PROBLÈME AU VERDISSEMENT DE LA RUE DES CARRIÈRES.</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, AJOUTE QUE L'ARRONDISSEMENT A PLUS DE PRIORITÉS QUE DE MOYENS RÉELS POUR CORRIGER LA SITUATION, MAIS AJOUTE QU'IL VAUT LA PEINE DE S'ATTAQUER AU PROBLÈME DE LA CIRCULATION DANS CE SECTEUR.</p>
Mme Johanne Laberge	<p><b>Madame Johanne Laberge, conseil d'arrondissement du 14 mars 2011 :</b></p> <p>Madame Laberge demande qu'on l'éclaire sur les intentions du SPVM au sujet du respect de la réglementation sur la rue Des Carrières, compte tenu de la hausse des incidents dans ce secteur.</p>	<p>J. Santerre</p>	<p>► <b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : SPVM (PDQ 35)</b></p> <p>LE COMMANDANT DU POSTE DE QUARTIER NO. 35, MME JULIE SANTERRE, INFORME LA CITOYENNE QUE LE SPVM TRAVAILLERA EN COLLABORATION AVEC LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS SUR CE DOSSIER.</p>
Mme Anaïs Detolle	<p><b>Madame Anaïs Detolle, conseil d'arrondissement du 14 mars 2011 :</b></p> <p>Mme Detolle demande au maire de l'arrondissement de ne pas omettre de discuter de l'aménagement d'un passage piétonnier près de l'avenue Papineau dans le cadre des pourparlers avec le Canadien Pacifique.</p>	<p>F.W. Croteau</p>	<p>► <b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, RECONNAÎT QUE LA SITUATION ACTUELLE N'EST PAS SÉCURITAIRE ET QU'UNE SOLUTION DOIT ÊTRE TROUVÉE EN COLLABORATION AVEC LE CANADIEN PACIFIQUE.</p>

<p>M. Henry Desbiolles</p>	<p><b>Monsieur Henry Desbiolles, conseil d'arrondissement du 14 mars 2011 :</b></p> <p>Monsieur Desbiolles attire à nouveau l'attention du conseil sur des problèmes de déneigement et d'accessibilité découlant des travaux en cours à l'intersection des rues Rachel et Préfontaine.</p>	<p>J. Savard</p> <p>F.W. Croteau</p> <p>J. Savard</p>	<p>► <b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, PRÉCISE QUE C'EST L'ENTREPRENEUR QUI EFFECTUE LES TRAVAUX QUI EST CHARGÉ DU DÉNEIGEMENT.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, DEMANDE S'IL Y A UN RECOURS POSSIBLE POUR QUE L'ENTREPRENEUR CORRIGE LA SITUATION.</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, RÉPOND QUE CES TRAVAUX SONT GÉRÉS PAR LA COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES. IL AJOUTE QUE L'ENTREPRENEUR SE MONTRAIT COLLABORATIF JUSQU'À RÉCEMMENT, ET QU'IL ARRIVE QUE LA STM INTERROMPE SON SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ LORS DE PRÉCIPITATIONS ABONDANTES DE NEIGE.</p>
<p>Mme Francine Fleury</p>	<p><b>Madame Francine Fleury, conseil d'arrondissement du 14 mars 2011 :</b></p> <p>Madame Fleury effectue deux interventions auprès du conseil.</p> <p>1) La requérante était propriétaire d'une entreprise qui a fait faillite. Elle attribue ses problèmes financiers à une inondation survenue en 2009. Elle interroge le conseil quant à la possibilité d'obtenir un dédommagement de la part de la Ville.</p> <p>2) Question référée pour traitement. Voir la section <i>Dossiers ouverts</i>.</p>	<p>F.W. Croteau</p>	<p>► <b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS, DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, RÉPOND À LA CITOYENNE QUE L'ARRONDISSEMENT TRAVAILLE DEPUIS UN AN SUR CE DOSSIER, QUE LES MESURES D'AIDE NE RELÈVENT PAS DE SA COMPÉTENCE ET QUE CE PROBLÈME CONCERNE AVANT TOUT LA REQUÉRANTE ET LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE QU'OCCUPAIT SON ENTREPRISE.</p>

Mme Pierrette Bibeau	<p><b>Madame Pierrette Bibeau, conseil d'arrondissement du 14 mars 2011 :</b></p> <p>Madame Bibeau demande des précisions sur la nouvelle réglementation concernant les toits blancs.</p>	F.W. Croteau	<p>► <b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, RÉPOND À LE CITOYENNE QUE LE RÉGLEMENT EN QUESTION A ÉTÉ ADOPTÉ ET QU'UN DOCUMENT À VENIR CONTIENDRA TOUTES L'INFORMATION PERTINENTE À CE SUJET.</p>
----------------------	---	--------------	---